



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4608

Approbation de la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Etat pour les années 2019 à 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4608 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE  
NATIONAL DE LYON ET L'ETAT POUR LES ANNEES 2019  
A 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La présente convention fait suite à la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Orchestre national de Lyon qui porte sur les années 2015 à 2018 approuvée lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 (délibération 2015/1481). Son champ a été élargi à la salle qui accueille l'Orchestre national de Lyon en résidence, l'Auditorium, placé sous la responsabilité d'une même direction générale.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Etat souhaitent poursuivre un partenariat pérenne autour d'objectifs de la politique culturelle et artistique de l'Orchestre National de Lyon et de la salle qui accueille l'Orchestre national de Lyon en résidence. Cette convention définit également les modalités de fonctionnement du partenariat avec l'Etat.

Avec un souci permanent d'excellence artistique et de démocratisation culturelle, l'Orchestre National de Lyon et l'Auditorium remplissent des missions de service public conformes aux principes de la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant et aux dispositions du Cahier des missions et des charges pour le réseau national des orchestres en région. L'ensemble est géré par la Ville de Lyon en régie directe avec un budget annexe mis en place depuis le 1er janvier 2015 et dispose d'une autonomie artistique et financière.

L'Orchestre en régie municipale et sa salle de résidence développent une action dans le domaine de la musique. Ils ont pour objectifs généraux de mettre en œuvre une politique de création, de production, de sensibilisation et de diffusion du répertoire symphonique tant à l'échelle régionale, qu'à l'échelle nationale et internationale. Il a pour objectif de diffuser et mettre en valeur une politique musicale s'attachant à la diversité des esthétiques et des formats : récitals, ensembles baroques, groupes de jazz et de musiques actuelles, concerts jeune public, concerts d'orgue, ciné-concerts.

Pour les années 2019 à 2022, les principales orientations stratégiques définies conjointement entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Etat s'articulent autour de 4 grands axes présentés ci-après.

## Axe 1 : les missions artistiques

### - Dans le domaine des œuvres : création, production, répertoire

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon a pour vocation de faire vivre l'ensemble du répertoire orchestral par son interprétation, ce qui constitue une priorité pour la structure. Il contribue à son développement par une politique de commande et de création musicale, de programmation d'œuvres contemporaines et de recherche patrimoniale.

Il s'appuie sur l'Orchestre national de Lyon, ses musiciens en formation de musique de chambre, des orchestres symphoniques invités, des solistes, des chœurs professionnels et amateurs et des maîtrises.

En complément du cœur de répertoire orchestral et symphonique, et toujours en relation étroite avec la musique, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'attache à couvrir un champ artistique le plus diversifié possible, tant dans la programmation de l'orchestre lui-même, qui développe des projets mis en scène ou pluridisciplinaires mêlant d'autres arts (danse, cirque, cinéma, vidéo, musiques actuelles, etc...), que dans l'accueil de concerts et spectacles permettant d'aller de la musique baroque à la musique contemporaine, en passant par le jazz, les musiques électroniques, les musiques actuelles.

### - Dans le domaine de la place des interprètes :

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon mène une politique d'accueil de chefs et solistes de renommée internationale, en lien avec les choix artistiques du directeur-trice musical-e.

La direction générale est attachée à la participation des personnels à la vie de la structure, à cet égard, la programmation valorise les musiciens de l'Orchestre national de Lyon et leur niveau d'excellence en programmant régulièrement certains d'entre eux comme soliste dans la saison ou dans des programmes de musiques de chambre à l'Auditorium.

### - Dans le domaine de la diffusion :

Le développement de la visibilité nationale et internationale de la structure représente un axe important de la stratégie développée. Elle touche aux deux composantes : l'orchestre et l'auditorium.

L'Orchestre national de Lyon s'efforce d'accroître son rayonnement et sa notoriété en région Auvergne Rhône-Alpes, en France et à l'étranger avec des programmes doublés ou triplés lors de concerts décentralisés en région Auvergne Rhône-Alpes, en France ou à l'étranger.

Le projet territorial de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon se développe en lien étroit avec la politique culturelle de la ville de Lyon et en interaction avec d'autres collectivités qui lui apportent leur soutien financier.

Dans le cadre de la politique de la ville de Lyon, il s'intègre à la Charte de coopération culturelle en intervenant dans le domaine social, collabore très régulièrement avec les autres structures ou services culturels de la ville (musées, festivals, centre de création musicale, Maison de la danse, Institut Lumière, théâtre, opéra, biennales de danse et d'art contemporain, service des grands événements de la ville, etc...), et participe aux dispositifs culturels sur le temps scolaire et périscolaire.

Concernant la politique audiovisuelle, afin d'accroître sa visibilité hors de sa région et de son pays, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe des projets d'enregistrements discographiques au projet, notamment autour de l'orgue, des partenariats avec des radios nationales comme France Musique ou Radio Classique pour des captations audio et des diffusions à l'antenne. Depuis 2018 le choix d'un prestataire producteur audiovisuel pour développer la politique de captation et de diffusion audiovisuelle multisupports ainsi que des capsules plus courtes pour l'internet et les réseaux sociaux. Le développement de la captation systématique de concerts diffusés sur le site internet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en streaming est un axe important pour l'avenir, mais qui nécessite des investissements techniques.

## **Axe 2 : l'engagement professionnel**

Dans le domaine de la santé au travail, des actions de préventions sont mises en œuvre notamment pour les artistes musiciens de l'orchestre en lien avec les travaux de l'Association Française des Orchestres.

Dans le domaine de la formation continue, la poursuite de la politique de formation continue de son personnel artistique, administratif et technique vise à développer et à valoriser les compétences de chacun, dans une optique d'excellence et de prévention des maladies professionnelles.

Dans le champ des partenariats en matière de formation supérieure, les partenariats existants pour tous les métiers des personnels de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon seront poursuivis (avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon pour les artistes musiciens en particulier).

Dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes artistes, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a pour objectif de poursuivre ses projets dans ce domaine : Orchestre des Jeunes, collaboration avec le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dans le cadre des « Chantiers de la création, promotion de jeunes solistes ou chefs d'orchestre dans sa programmation artistique, par exemple.

Dans le domaine des résidences, artistes associés et mutualisation de moyens, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est attaché à contribuer à l'écosystème du spectacle vivant et de la musique.

Sur le plan international, il développe à cet égard une politique de co-commande et de co-production, forme de mutualisation de moyens financiers à visée de création.

Sur le plan national, il s'inscrit dans les réseaux de professionnels, par exemple l'Association française des orchestres (AFO) qui mutualise des formations professionnelles entre orchestres notamment.

Sur le plan régional et local, il s'inscrit dans le réseau des professionnels de la musique en mettant à disposition ou en louant ses locaux pour des enregistrements, des répétitions, et en accueillant des rencontres professionnelles.

## **Axe 3 : Implications citoyennes, culturelles et territoriales**

En matière de promotion de l'égalité d'accès et de la participation de tous les publics, l'un des principaux objectifs poursuivis par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est de rendre accessible une première approche de sa programmation au plus grand nombre, considérant que l'accès à l'art en général et à la musique en particulier, dans sa forme la plus exigeante et la plus aboutie, fait partie intégrante d'une citoyenneté épanouie.

Les enjeux numériques, au cœur du développement de la politique audiovisuelle et la politique d'action culturelle mise en place participe de ces objectifs de sensibilisation adapté à la diversité des publics.

A titre d'exemples :

- le projet DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) dans lequel l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est engagé depuis l'automne 2017 et pour une première période allant jusqu'en juin 2020 en partenariat avec la Philharmonie de Paris et de multiples partenaires du territoire (écoles de musique, centres sociaux, etc...) et qui permet à 120 enfants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville habitant Lyon, Givors, Décines-Charpieu, Bron, et Vaulx-en-Velin de découvrir le processus créatif et donne lieu à un concert chaque année sur la scène de l'Auditorium,
- l'ouverture de l'atelier sonore en novembre 2018 ou les ateliers de pratique organisés lors de quelques week-ends par saison pendant lesquels l'Auditorium s'ouvre en grand avec l'organisation de rencontres avec les musiciens, des visites du bâtiment et des découvertes de l'envers du décor (métiers de l'Auditorium,

orgue, espaces d'arrière scène, etc...).

En matière d'Éducation artistique et culturelle, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon remplit une mission d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire, en lien avec le rectorat du Rhône, en proposant des concerts dédiés aux publics scolaires, des outils de préparation des enseignants, des partenariats privilégiés avec certains établissements d'enseignement.

En matière d'Accompagnement de la pratique amateur et valorisation des groupements amateur, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon accompagne et valorise la pratique amateur tout au long des saisons, à l'occasion des projets participatifs ou de projets artistiques spécifiques.

En matière de réseaux locaux et pôle ressource, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe un réseau dense de partenaires artistiques et culturels locaux et tente, bien que limité par le peu d'espaces disponibles hors la salle de concert, d'accueillir les professionnels locaux lors de rencontres, de forums, ou pour des répétitions.

#### **Axe 4 : la diversité**

Dans l'ensemble de ses missions, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon porte une attention particulière à la diversité des artistes programmés et des publics touchés, en termes d'âge, de genre, d'origine géographique, de milieu social ou culturel.

La convention annexée précise également les moyens de l'Auditorium- Orchestre national de Lyon, en termes de personnel, d'équipements et de budget.

Enfin, elle indique les modalités de gouvernance et les dispositions administratives et financières qui régissent les relations entre l'Etat et la Ville de Lyon pour le fonctionnement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

La Ville s'engage à réaliser l'ensemble des activités artistiques et culturelles liées aux missions de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon dans le cadre des orientations stratégiques définies en partenariat avec l'Etat telles qu'elles sont présentées ci-dessus ainsi qu'à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution de cette convention. L'Etat s'engage à soutenir financièrement la Ville de Lyon pour les activités de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon en termes de fonctionnement. Pour mémoire, le financement annuel de l'Etat s'est élevé à 1 880 000 euros entre 2012 et 2018.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015/1481 du 28 septembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une aide financière d'un montant de 1 880 000 € annuel pour les années 2019 à 2022.

- 2- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Etat pour les années 2019 à 2022, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Les recettes perçues seront imputées au budget annexe 07 des exercices 19 à 22 comme suit : programme PRODUCTI07, opération SYMPH07, LC n° 93, nature 74718, chapitre 74, fonction 311.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER